

<b>PRESENTS</b>		
CHARLET	Delphine	<i>Présidente de la Commission</i>
ROUSSELOT	Pierrick	<i>Membre du Bureau Exécutif (Sport)</i>
GAREL	Monique	<i>Conseillère en charge des manifestations culturelles et touristiques</i>
BOISNARD	Geneviève	<i>LE VIEUX-MARCHE</i>
CABEL	Michel	<i>CAMLEZ</i>
HAMON	Annie	<i>PERROS-GUIREC</i>
HUNAUT	Christian	<i>LANNION</i>
LE NORMAND	Dominique	<i>COATREVEN</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
NICOLAS	Danielle	<i>TRELEVERN</i>
HENRY	Serge	<i>TROGUERY</i>
PRAT	Jean-René	<i>LANNION</i>
ROUZES	Bernard	<i>TREDARZEC</i>
SABLON	Hélène	<i>PLESTIN LES GREVES</i>
CORNIC	Julien	<i>Conseil de Développement</i>
<b>EXCUSES</b>		
LE MEN	Françoise	<i>LANNION</i>
LE MEUR	Anne-Marie	<i>PRAT</i>
LINTANF	Hervé	<i>POULDOURAN</i>
PONTAILLER	Catherine	<i>PERROS-GUIREC</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
MARECHAL	Nadine	<i>Directrice Générale Adjointe Pôle Culture, Sport et Territoire</i>
MOREL	Thierry	<i>Chargé du Développement sportif et des salles de sport</i>
MASURE	Christophe	<i>Direction Enseignement musical et Affaires Culturelles</i>

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Étude des dossiers de demande de subvention "sport"**
- 2. Étude des dossiers de demande de subvention de fonctionnement "culture"**
- 3. Questions diverses**

En préambule de la commission, Delphine CHARLET rappelle le contexte financier de LTC avec une exigence de baisse des dépenses aussi bien pour les services de l'agglomération que pour les associations qui doivent participer à l'effort collectif de contrainte budgétaire sur un ratio de 2 à 3.5%.

L'idée est également d'étudier en une seule fois l'ensemble des demandes pour une meilleure cohésion dans les décisions et une meilleure maîtrise des enveloppes, sachant qu'il y aura possibilité à titre exceptionnel de soutenir des nouvelles demandes si l'intérêt le justifie.

Les montants globaux des enveloppes budgétaires seront votés au conseil du 30 janvier dans le cadre du BP 2018 et la répartition et le montant des enveloppes par commission seront examinés au BE du 06/02/18. Les subventions seront votées lors du conseil du 3 avril.

À noter que les associations recevant une subvention de plus de 10 000 € ont été vues, comme chaque année, par Delphine Charlet (culture) et Pierrick Rousselot (sport) avec le Vice-Président en charge des finances et/ou le premier Vice-Président.

### **1. Étude des dossiers de demande de subvention "sport"**

Pierrick Rousselot présente tout d'abord les demandes de subventions de fonctionnements en sport reçues pour cette année (voir fiches synthétiques en annexe) :

De manière générale, il est proposé à la commission de baisser les subventions de 3 % sauf sur les emplois associatifs.

#### Associations liées aux équipements aquatiques Ti Dour et O'Trégor

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	%	Observations
	2015	2016	2017					
<b>LANNION-NATATION (1)</b>	<b>20 202 €</b>	<b>27 702 €</b>	<b>29 410 €</b>	<b>29 402 €</b>	<b>29 402 €</b>	<b>28 450 €</b>	<b>-3%</b>	Après proposition du VP finances suite au rdv du 12/2/18
<i>Subvention de fonctionnement</i>	4 452 €	4 452 €	9 410 €	9 402 €	9 402 €	8 450 €	-10%	
<i>Emplois associatifs</i>	15 750 €	23 250 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0%	Plafonnement à 10 000 € par emploi associatif
<b>Association TI PLOUFS</b>	500 €	500 €	500 €	<b>500 €</b>	<b>485 €</b>	<b>485 €</b>	<b>-3%</b>	
<b>ASSOCIATION TREGORROISE DE NATATION</b>	600 €	590 €	1 800 €	<b>2 000 €</b>	<b>1 746 €</b>	<b>1 746 €</b>	<b>-3%</b>	
<b>LES SIRENES LANNIONNAISES</b>	1 200 €	1 200 €	1 200 €	<b>1 200 €</b>	<b>1 164 €</b>	<b>1 164 €</b>	<b>-3%</b>	
<b>TREGOR SAUVETAGE SPORTIF ET SECOURISME</b>		2 000 €	2 000 €	<b>2 500 €</b>	<b>1 940 €</b>	<b>1 940 €</b>	<b>-3%</b>	Subvention d'investissement 2 années consécutives
<b>Total associations Ti Dour et O'Trégor</b>	<b>22 502 €</b>	<b>31 992 €</b>	<b>34 910 €</b>	<b>35 602 €</b>	<b>34 737 €</b>	<b>33 785 €</b>	<b>-3%</b>	

(1) Ultérieurement à la commission, le 12 février, LTC a rencontré le Président de Lannion-Natation et le montant de la subvention a été fixé à 28 450 € (soit une baisse de 3 % par rapport à 2017).

➤ **Avis favorable de la commission**

Autres demandes de subventions de fonctionnement :

Pierrick Rousselot relève que LTC s'était fixé pour règle en 2017 de poursuivre la politique de subventionnement des associations mis en œuvre par les trois anciennes intercommunalités LTC, CCPL, CCHT. Cela s'est traduit par des subventions à certains clubs alors que d'autres ayant les mêmes activités ne pouvaient en bénéficier.

Les membres de la commission font remarquer que cela génère de l'incompréhension du milieu associatif.

Il est proposé de maintenir l'aide en 2018 pour les associations déjà soutenues et de travailler pour 2019 à une harmonisation de la politique d'accompagnement financier des associations.

Pierrick Rousselot évoque l'idée de rétrocéder certaines aides aux communes avec éventuellement une compensation sur les AC. Il en fera la proposition en bureau communautaire.

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	%
	2015	2016	2017				
<b>CANOE KAYAK LA ROCHE DERRIEN</b>	23 140 €	22 927 €	24 072 €	<b>25 627 €</b>	23 922 €	<b>23 922 €</b>	<b>-1%</b>
<i>Subvention de fonctionnement</i>		5 000 €	5 000 €	6 000 €	4 850 €	4 850 €	-3%
<i>Emplois associatifs</i>	23 140 €	17 927 €	19 072 €	19 627 €	19 072 €	19 072 €	0%
<b>KARATE CLUB DU TREGOR</b>		1 500 €	1 500 €	<b>1 500 €</b>	1 455 €	<b>1 455 €</b>	<b>-3%</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>23 140 €</b>	<b>24 427 €</b>	<b>25 572 €</b>	<b>27 127 €</b>	<b>25 377 €</b>	<b>25 377 €</b>	<b>-1%</b>

➤ **Avis favorable de la commission**

Les subventions « manifestations sportives d'intérêt communautaire »

Pierrick Rousselot informe que l'étude des dossiers a été faite à partir de la nouvelle grille validée par la commission 6 du 6 novembre 2017.

- LANNION TENNIS CLUB - Championnat de France par équipe 1er division (voir fiche en annexe)  
Il s'agit d'une subvention pour une manifestation ayant eu lieu fin 2017  
Proposition : 2 910 €

➤ **Avis favorable de la commission**

- COMITE REGIONAL CANOE KAYAK" – Eurolympiques de Kayak (voir fiche en annexe)  
Proposition : 0 €
- LANNION CANOE KAYAK - Championnat de France de Kayak 1er manche (voir fiche en annexe)  
Proposition : 3 000 €

Pierrick Rousselot explique que ces deux manifestations sont liées et propose d'aider plutôt le club lannionais, sachant qu'il prévoit une animation importante autour de l'évènement et que les Eurolympiques sont organisés par le comité régional de Canoë/ kayak qui a plus de moyens.

Christian Hunault rappelle l'historique des Eurolympiques et l'importance de ces deux événements qui apportent une animation hivernale d'une semaine en plein cœur de ville. Il trouve important de soutenir le club de Lannion mais pense difficile de ne rien donner pour les Eurolympiques, vu l'ampleur de la manifestation.

Delphine Charlet souligne que ces deux associations ont rendu dans les délais leur dossier de demande de subvention et qu'il s'agit aussi de « primer » les associations qui ont joué le jeu.

Il est proposé d'accorder une subvention de **1 000 € pour les Eurolympiques** et de **3 000 € pour le championnat de France de Kayak**.

➤ **Avis favorable de la commission**

- LES ETOILES DU TREGOR (voir fiche en annexe)

Proposition : 1 940 €

Serge HENRY explique que la Communauté de Commune du Haut Trégor donnait une subvention aux Etoiles du Trégor après la manifestation au vu du bilan financier, pour combler le déficit.

Christian Hunault précise que la Ville de Lannion vote les subventions en amont mais ne verse qu'après, sur justificatif des dépenses, accompagné du bilan financier de la manifestation.

Delphine Charlet et Pierrick Rousselot évoquent le fait que cela présente le risque de ne soutenir que les manifestations qui ont un déficit et de ne pas aider celles qui marchent bien.

Nadine maréchal rappelle qu'un cadre a été défini et voté en conseil communautaire en juin 2016 : versement de l'intégralité de la subvention après délibération du conseil pour les subventions de moins de 3 000 €, pour les autres, versement de la moitié de la subvention dans le mois qui précède la manifestation, versement de la deuxième moitié après réception du bilan de la manifestation.

➤ **Avis favorable de la commission**

- TRIATHLON COTE DE GRANIT ROSE - LANNION-TRIATHLON (voir fiche en annexe)

Il est proposé d'accorder une subvention de 970 €.

➤ **Avis favorable de la commission**

- ARMOR PARACHUTISME -Vertical Perros (voir fiche en annexe)

Il est proposé d'accorder une subvention de 970 €.

➤ **Avis favorable de la commission**

- ASPTT VOLLEY - Finale des sélections départementales France (voir fiche en annexe)

Il est proposé d'accorder une subvention de 500 €.

➤ **Avis favorable de la commission**

- TEAM COTE DE GRANIT ROSE (voir fiche en annexe)  
La manifestation ne correspond pas aux critères.

➤ **Avis défavorable de la commission**

**Récapitulatif des subventions pour les manifestations sportives :**

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	%	Observations
	2015	2016	2017					
LANNION TENNIS CLUB Finale championnat de France par équipe 1er division		3 000 €		5 000 €	2 910 €	2 910 €	-3%	Demande concernant la manifestation des 02 et 03/12/17
COMITE REGIONAL CANOE KAYAK Les Eurolympique de kayak				10 000 €		1 000 €		Manif annulée en 2017
LANNION CANOE KAYAK Championnat de France de kayak 1er	1 500 €		0 €	6 500 €	3 000 €	3 000 €		Manif annulée en 2017
ASSOCIATION LES ETOILES DU TREGOR Les Etoiles du Trégor	800 €	1 650 €	2 000 €	3 000 €	1 940 €	1 940 €	-3%	
LANNION-TRIATHLON Triathlon Côte de Granit rose-	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	970 €	970 €	-3%	
ARMOR PARACHUTISME Vertical Perros			1 000 €	4 000 €	970 €	970 €	-3%	
ASSOCIATION TEAM COTE DE GRANIT ROSE			600 €	2 000 €	0 €	0 €	-100%	
ASPTT VOLLEY -Final National Junior				5 000 €		500 €		(en dernière minute)
LANNION FOOTBALL CLUB Tournoi des 14 ans France			1 000 €					Pas de demande en 2018
KAFKITE Finale des championnats de France de kite	5 000 €		5 000 €					Pas de demande en 2018
ASSOCIATION PIERRE LE BIGAUD La Rando Muco /La Pierre le Bigaud		5 000 €						Plus de subvention / Achat d'encart publicitaire
ASSOCIATION TOUR DE BRETAGNE CYCLISME		18 000 €						Pas de Tour de Bretagne en 2018
<b>Total Manifestations</b>	<b>8 300 €</b>	<b>28 650 €</b>	<b>10 600 €</b>	<b>36 500 €</b>	<b>9 790 €</b>	<b>11 290 €</b>	<b>-8%</b>	<b>Montant inscrit au BP : 20 000 €</b>

**Les subventions aux sportifs de haut niveau pour le nautisme**

Les élus de la commission rappellent l'importance d'accompagner les jeunes sportifs porteurs d'une image positive pour le territoire

	MONTANTS VERSES			demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	%	Observations
	2015	2016	2017					
LOIC QUEYROUX				7 000 €	1 500 €	1 500 €		
MARGAUX HENRY				4 969 €	1 500 €	1 500 €		
<b>Total sportifs de haut niveau</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11 969 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>Montant inscrit au BP : 7 000 €</b>

Serge Henry s'abstient sur le vote des subventions pour les sportifs de haut niveau.

➤ **Avis favorable de la commission**

Le principe d'une aide non reconductible est remis en cause. L'idée est plutôt d'accompagnement des jeunes sportifs pour progresser le plus loin possible. Christian Hunault précise que le nombre de jeunes pouvant être considérés comme sportif du haut niveau restera limité. Le fait d'ouvrir la possibilité de reconduire l'aide ne devrait pas avoir d'impact financier important pour LTC.

Delphine Charlet propose d'élargir le champ d'attribution des subventions aux sportifs de haut niveau à la natation car LTC possède la compétence.

- **Accord de la commission pour faire évoluer le cadre d'attribution des aides pour les sportifs de haut niveau : possibilité de reconduction de l'aide / extension aux sportifs dans le domaine de la natation.**

**Les autres demandes :**

- La Rando Muco (voir fiche en annexe)

Il s'agit de l'achat d'un espace publicitaire d'une valeur de 2 500 € dans le supplément du Télégramme de la Rando Muco.

➤ **Avis favorable de la commission**

**Les subventions d'investissement :**

- Association des activités nautiques de Port Blanc (voir fiche en annexe)  
Il est proposé d'accorder une subvention de 1 800 €.

➤ **Avis favorable de la commission**

Le débat sur la continuité de maintenir « l'héritage » de l'ex CCHT concerne aussi l'investissement avec l'association nautique de Port Blanc. Les communes pourraient prendre à leur charge la subvention et LTC verserait alors une AC directement aux communes.

- Trégor Sauvetage Sportif et Secourisme (voir fiche en annexe)

Après deux années d'aide pour l'achat de matériel, il est proposé de ne plus accorder de subvention d'investissement pour cette association.

Par contre, elle pourrait au titre d'utilisatrice de l'espace aquatique Ti Dour bénéficier d'une subvention de fonctionnement.

Il est proposé d'organiser une rencontre avec l'association et de réétudier cette demande lors de la prochaine commission.

➤ **Avis défavorable de la commission**

- Trestel Surf Club (voir fiche en annexe)

Hors compétence.

➤ **Avis défavorable de la commission**

**Récapitulatif des demandes de subventions d'investissement :**

ORGANISMES	MONTANTS VERSES			demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	%	Observations
	2015	2016	2017					
ASSOCIATION DES ACTIVITES NAUTIQUES PORT BLANC	1 500 €	1 500 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	-10%	
TREGOR SAUVETAGE SPORTIF ET SECOURISME		2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	-100%	Subvention transféré en fonctionnement
TRESTEL SURF CLUB				3 000 €	0 €	0 €		Hors compétence
<b>Total Investissement</b>	<b>1 500 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 800 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>-55%</b>	

## 2. Étude des dossiers de demande de subvention de fonctionnement "culture"

Delphine Charlet informe que les demandes de subventions au patrimoine, à la culture scientifique, à la langue et culture bretonne, ainsi que les subventions pour les manifestations culturelles seront étudiées lors de la commission du 14 février.

### Demandes de subventions de fonctionnement reçues :

- CARRE MAGIQUE (voir fiche en annexe)

Delphine Charlet explique que l'association a été vue en décembre avec François Bouriot (V-P finance). Pour contribuer à l'effort collectif de contrainte budgétaire, il a été proposé une baisse de 5 000 € de la subvention de fonctionnement. A été évoqué également l'objectif pour le Carré Magique de s'engager dès septembre 2018 dans une mutualisation des équipes techniques avec les salles du Sillon et de l'Arche.

A la suite de cette rencontre, François Bouriot et les services finances ont proposé de mettre sous condition le versement d'une partie de la subvention (30 000 €), qui pourrait être débloqué si le travail de mutualisation des équipes techniques est mis en application. Dans le cas contraire, cette somme permettrait de financer en partie un directeur technique par LTC

Delphine Charlet informe qu'elle comprend l'intérêt d'avancer sur la question de l'organisation des équipes techniques, mais exprime son désaccord sur le gel de 30 000 € qui ne lui paraît pas être la bonne méthode d'autant plus qu'elle ne voit pas l'urgence.

Serge HENRY demande pour quelle raison une mutualisation des équipes techniques est recherchée alors que le fonctionnement actuel semble bien marcher.

Christophe Masure informe qu'un projet est en cours pour passer d'une logique de petites équipes autonomes à une organisation plus structurée, d'autant plus que la question des besoins en régie technique pour les projets du Parc Expo, de l'auditorium au tribunal de Lannion et des salles culturelles au couvent des Sœurs du Christ à Tréguier, va vite se poser. Il précise que la question de la place du Carré Magique dans l'évolution des compétences culture de LTC est en discussion avec Philippe Le Gall, le directeur, depuis plusieurs années.

Les membres de la commission décident de ne pas réduire trop fortement la subvention du Carré Magique et de reporter cette baisse à l'année 2019 si le Carré Magique n'a pas avancé sur cette question de réorganisation des équipes techniques.

➤ **Avis favorable de la commission pour une subvention de fonctionnement de 573 000€ et de 30 000 € en subvention exceptionnelle**

- RIMAT (voir fiche en annexe)

Dans le cadre du rendez-vous annuel avec l'association, M. Bouriot a proposé de diminuer la subvention de 3 000 €.

Delphine Charlet précise qu'au vu de la réserve financière de l'association cela ne devrait pas avoir d'impact sur ces activités.

Proposition d'accorder une subvention de 65 000 €

M. Julien CORNIC constate que le Carré Magique et le Rimat absorbent à eux deux presque toute l'enveloppe budgétaire pour les subventions, au détriment d'autres acteurs. Aussi, il préfère s'abstenir pour cette subvention.

➤ **Avis favorable de la commission**

- COMPAGNIE PAPIER THEÂTRE (voir fiche en annexe)

Sachant que l'association a perdu l'aide de l'État pour son poste d'emploi aidé (perte de 20 000 €), M. Bouriot a proposé lors du rendez-vous annuel de ne pas diminuer la subvention de LTC.

Proposition d'accorder une subvention de 23 000 €

➤ **Avis favorable de la commission**

- COMPAGNIE VIA CANE (voir fiche en annexe)

Delphine Charlet explique que pour l'instant LTC n'aide pas la création. Cela pose la question, comme évoqué sur le sport, du maintien des politiques des anciennes communautés de communes quand elles ne sont pas homogènes. Elle propose de maintenir l'aide (avec l'effort des – 3%) et de voir avec les communes concernées s'il ne serait pas pertinent qu'elles reprennent ce type de subventions (rétrocessions avec redéfinition de l'AC ?)

Proposition d'accorder une subvention de 2 716 €

➤ **Avis favorable de la commission**

- FUR HA FOLL (voir fiche en annexe)

Une rencontre a eu lieu entre l'association et ses financeurs (DRAC, Région, Département, LTC, commune de Penvénan). Tous sont unanimes pour souligner le travail de qualité effectué et l'importance de ce type de structure. Il a été noté le faible accompagnement financier de la part de LTC au regard des aides apportées par les autres financeurs, en comparaison d'autres équipements culturels de ce type en Bretagne. Delphine Charlet propose de faire un effort en augmentant la subvention de 2 000 €.

Proposition d'accorder une subvention de 8 000 €

➤ **Avis favorable de la commission**

- TV TREGOR (voir fiche en annexe)

L'association a souhaité occuper des locaux plus grands et doit payer aujourd'hui un loyer plus important à LTC. Pour cela, elle souhaiterait une augmentation de sa subvention ou une baisse de son loyer.

Proposition d'accorder une subvention de 6 790 €



➤ **Avis favorable de la commission**

Proposition de la commission de voir avec le président de LTC si une baisse du loyer peut être accordée à TV Trégor.

*Hors réunion : TV Trégor a rencontré le président. L'extension des locaux étant une demande de l'association, le président n'a pas souhaité accorder de baisse du loyer.*

- LE PAPILLON DELA PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX (voir fiche en annexe)

Delphine CHARLET constate que là encore il s'agit d'un héritage d'une ancienne communauté de communes. Comme pour VIA CANE, elle propose de maintenir l'aide (avec l'effort des – 3%) et de voir avec les communes concernées s'il ne serait pas pertinent qu'elles reprennent ce type de subventions.

Proposition d'accorder une subvention de 485 €

➤ **Avis favorable de la commission**

- CENTRE CULTUREL ERNEST RENAN (voir fiche en annexe)

Hors compétence

➤ **Avis défavorable de la commission**

- AMICALE LAIQUE SERVEL (voir fiche en annexe)

Hors compétence

➤ **Avis défavorable de la commission**

- CULTURE ZATOUS BRETAGNE (voir fiche en annexe)

Delphine CHARLET explique que l'association travaille déjà avec les acteurs culturels du territoire. Par exemple, le Carré Magique, l'Arche, le Sillon, offrent régulièrement des places à l'association qu'elle redistribue via les structures sociales du secteur à des publics précaires.

L'association, qui intervient sur l'ensemble du département, vient d'ouvrir une permanence à Lannion et souhaite développer de nouvelles actions : rencontre avec des artistes, visite de lieux culturels...

Les membres de la commission aimeraient connaître le nombre de places offertes par les structures culturelles et savoir le nombre de bénéficiaires.

Proposition d'accorder une subvention de 500 €

➤ **Avis favorable de la commission**

- COTE LUMIERE (voir fiche en annexe)

Hors compétence

➤ **Avis défavorable de la commission**

- ECHIQUIER DE LANNION (voir fiche en annexe)

Hors compétence

➤ **Avis défavorable de la commission**

**Récapitulatif des demandes de subventions de fonctionnement « culture »**

ORGANISMES	Montants versés		demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	%	Observations
	2016	2017					
<b>CARRE MAGIQUE</b>	638 000 €	628 000 €	<b>613 000 €</b>	603 000 €	<b>603 000 €</b>	<b>-4%</b>	
Subvention d'équilibre	578 000 €	578 000 €	583 000 €	573 000 €	573 000 €	-1%	
Spectacle Jeune public	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0%	
Festival Gare au Gorille	30 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €		Pas de festival Gare au Gorille en 2018
<b>RIMAT</b>	68 000 €	68 000 €	<b>73 000 €</b>	65 000 €	<b>65 000 €</b>	<b>-4%</b>	
Subvention de fonctionnement	50 000 €	50 000 €	55 000 €	47 000 €	47 000 €	-6%	
Emploi associatif	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	0%	
<b>COMPAGNIE PAPIER THEATRE</b>	23 000 €	23 000 €	<b>23 000 €</b>	23 000 €	<b>23 000 €</b>	<b>0%</b>	Perte financière de 20 000 € suite à la fin du contrat aidé par l'État. Proposition de ne pas compenser cette perte, mais de ne pas baisser la subvention de LTC
Subvention de fonctionnement	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	0%	
Emploi associatif	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0%	
<b>COMPAGNIE VIA CANE</b>	2 800 €	2 800 €	<b>4 000 €</b>	2 716 €	<b>2 716 €</b>	<b>-3%</b>	
<b>FUR HA FOLL</b>	6 000 €	6 000 €	<b>15 500 €</b>	8 000 €	<b>8 000 €</b>	<b>33%</b>	
<b>TV TREGOR (OUEST ARMOR IMAGE)</b>	6 500 €	7 000 €	<b>8 000 €</b>	6 790 €	<b>6 790 €</b>	<b>-3%</b>	
<b>LE PAPILLON DELA PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX</b>	500 €	500 €	<b>1 000 €</b>	485 €	<b>485 €</b>	<b>-3%</b>	
<b>CENTRE CULTUREL ERNEST RENAN</b>			<b>2 000 €</b>	0 €	<b>0 €</b>		<b>Hors compétence</b>
<b>AMICALE LAIQUE SERVEL</b>			<b>1 200 €</b>	0 €	<b>0 €</b>		<b>Hors compétence</b>
<b>CULTURE ZATOUS BRETAGNE</b>			<b>2 500 €</b>		<b>500 €</b>		
<b>COTE LUMIERE</b>			<b>1 000 €</b>		<b>0 €</b>		<b>Hors compétence</b>
<b>Total associations d'interet communa</b>	<b>744 800 €</b>	<b>735 300 €</b>	<b>737 500 €</b>	<b>708 991 €</b>	<b>708 991 €</b>	<b>-4%</b>	<b>Montant inscrit au BP : 81 286 € (hors Carré Magique et Comp Papier théâtre)</b>

**Demandes de subventions « ENSEIGNEMENT MUSIQUE »**

ORGANISMES	Montants versés		demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	%	Observations
	2016	2017					
<b>ECOLE DE MUSIQUE DES 3 RIVIERES</b>	21 409 €	24 809 €	<b>25 568 €</b>	<b>24 808 €</b>	<b>24 808 €</b>	<b>0%</b>	
Subvention fonctionnement	21 409 €	22 580 €	23 893 €	23 893 €	23 893 €	6%	
Subvention complémentaire (aide administrative)	0 €	2 229 €	1 674 €	915 €	915 €	-59%	
<b>RADOMISOL</b>	10 000 €	16 700 €	<b>18 200 €</b>	<b>16 200 €</b>	<b>16 200 €</b>	<b>-3%</b>	
Subvention fonctionnement	10 000 €	14 000 €	16 000 €	14 000 €	14 000 €	0%	
Subvention complémentaire (aide administrative)		2 700 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	-19%	
<b>OCM / TY AN HOLL (Enseignement mus)</b>	4 630 €	4 630 €	<b>6 000 €</b>	<b>4 630 €</b>	<b>4 630 €</b>	<b>0%</b>	
<b>CENTRE CULTUREL BRETON LANNION (KSL)</b>	3 100 €	3 100 €	<b>4 000 €</b>	<b>3 100 €</b>	<b>3 100 €</b>	<b>0%</b>	
<b>CENTRE CULTUREL ST GUENOLE</b>	1 100 €	1 100 €	<b>3 000 €</b>	<b>1 100 €</b>	<b>1 100 €</b>		
<b>LA RUCHE ARTISTIQUE</b>	900 €	900 €	<b>2 659 €</b>	<b>900 €</b>	<b>900 €</b>	<b>0%</b>	
<b>LA PRESQU'ILE A TUE-TETE</b>	13 000 €	13 000 €	<b>15 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>0%</b>	
Subvention de fonctionnement	3 000 €	3 000 €	5 000 €	3 000 €		0%	
Emploi associatif	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		0%	
<b>Total subvs fonctionnement enseignement Musique</b>	<b>54 139 €</b>	<b>64 239 €</b>	<b>74 427 €</b>	<b>63 738 €</b>	<b>63 738 €</b>	<b>-3%</b>	<b>Montant inscrit au BP : 65 300 €</b>

Il est proposé de maintenir l'aide aux associations qui font partie du projet communautaire d'enseignement de la musique.

➤ **Avis favorable de la commission**

**Demandes de subventions d'investissement « Achat d'instruments de musique »**

Delphine Charlet rappelle le cadre fixé par la commission en 2017 :

Objectifs :

- Permettre aux associations de renouveler le matériel utilisé par les professeurs (gros instruments, sonorisation...).
- Créer des parcs d'instruments pouvant être mis à disposition des débutants

Le budget prévu sur 3 ans est de 30 000 € (10 000 € par an). Il a été calculé un droit de tirage sur trois ans en fonction du nombre d'élèves enfants du territoire de LTC.

Conditions pour l'accord de la subvention :

- Apport de l'association d'au moins 50 % du coût
- Paiement après réception des justificatifs
- Mise en place d'une politique comptable d'amortissement

Demande de subventions « Achat d'instruments de musique » pour cette année :

ORGANISMES	Droit de tirage sur 3 ans (en fonction du nbr d'élèves enfants)	demande 2018	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	Observations
ECOLE DE MUSIQUE DES 3 RIVIERES / Investissement	9 793 €	937 €	937 €	937 €	achat d'instruments
RADOMISOL / Investissement	5 078 €	2 423 €	2 423 €	2 423 €	achat d'instruments
OCM / TY AN HOLL / Investissement	5 078 €	466 €	466 €	466 €	achat d'instruments
CENTRE CULT. BRETON LANNION / Investissement	3 869 €	800 €	800 €	800 €	achat d'instruments
CENTRE CULTUREL ST GUENOLE / Investissement	3 345 €	750 €	750 €	750 €	achat d'instruments
LA RUCHE ARTISTIQUE / investissement	2 821 €	2 725 €	2 725 €	2 725 €	achat d'instruments
<b>Total subvs investissement enseignement Musique</b>	<b>30 000 €</b>	<b>8 101 €</b>	<b>8 101 €</b>	<b>8 101 €</b>	<b>Montant inscrit au BP: 10 000 €</b>

➤ **Avis favorable de la commission**

### 3. Questions diverses

A noter :

Programmation de la prochaine Commission 6 :  
**Le mercredi 14 février 2018 à 17h30**